



# RAPPORT

## Du Conseil Municipal

### Du 28 septembre 2021

#### Conseil Municipal

Installation de Monsieur Joseph Lo Negro

#### Finances

Octroi subvention « Association Copains Félines »

Limitation du taux d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Admission de créances en non valeur.

#### Travaux

Consultation étude des sols annexe salle des sports

Déploiement fibre vidéo protection

#### Ressources Humaines

Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet

Modification du tableau des effectifs

Indemnité Forfaitaire Complémentaire Elections

#### Divers

Modalités d'organisation du recensement de la population 2022

Convention ENT 2021 - 2022

Dénomination de voies

Réduction des horaires d'ouverture de la poste de Sauveterre

## Conseil Municipal

### Installation de Monsieur Joseph Lo Negro

Rapporteur Jacques Demanse

Monsieur Joseph Lo Negro de la liste Sauveterre Ensemble, a accepté de remplacer Madame Marianne Cuerq, démissionnaire pour des raisons personnelles.

Les commissions sur lesquelles il s'est positionné sont :

- Risques Majeurs
- Finances
- Gestion locative/sécurité des bâtiments communaux

Il remplacera par ailleurs, Marianne Cuerq au CCAS et sera le conseiller à la défense

## Finances

### Octroi subvention Association « Copains Félines »

Rapporteur Marie-Pierre Vaselli

Dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats libres, Madame Egender, de l'Association « Copains Félines » nous sollicite pour une subvention à hauteur de 500 € dans le but de l'aider à payer ses frais de déplacements (Sauveterre/Bagnols sur Cèze multiplié par 4 trajets à chaque fois et pour 30 chats). Cette personne intervient à titre gracieux sur la Commune pour récupérer les chats qui doivent être identifiés et stérilisés ou même, les chats qui sont blessés et les emmène à la Clinique Vétérinaire de la Cèze avec laquelle nous avons un partenariat de tarifs associatifs.

**L'avis du conseil est sollicité**

### Limitation du taux d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Rapporteur Jacques Demanse

Les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettent au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Par le passé, en l'absence de délibération, les constructions nouvelles étaient imposées de fait, aujourd'hui, à contrario, il faut délibérer pour limiter cette exonération.

Les limites de cette exonération vont de 40 à 90 %. Il est proposé au conseil municipal de limiter cette exonération à 40% de la taxe foncière sur le bâti

neuf, l'addition de construction, la reconstruction et la conversion des bâtiments ruraux en logement.

Pour ce faire, il faut délibérer avant octobre 2021 pour une application dès janvier 2022

**L'avis du conseil est sollicité**

### **Admission de créances en non-valeur.**

**Rapporteur Jacques Demanse**

Nous devons délibérer en vue d'admettre en non-valeur quatre créances non réglées et non récupérables de l'année 2015 à 2019 pour un montant de 812,020 €.

Les crédits prévus à cette dépense ont été inscrits au compte 6541 (créances en non-valeur)

Il convient de délibérer pour admettre ces créances en non-valeur.

L'avis du conseil est sollicité

## **Travaux**

**Rapporteur Patrick Cheruel**

### **Consultation étude des sols annexe salle des sports**

Dans le cadre de la construction de l'annexe à la salle des sports, la Commune doit mandater un cabinet d'expertise afin de conduire une étude de sols. Trois cabinets ont répondu à la consultation qui porte sur 3 missions :

- G1+G2AVP étude du site, hypothèses géotechniques et recommandations particulières
- La mission G2 PRO description des choix de construction et notes de prédimensionnement des ouvrages
- G4 supervision de l'étude d'exécution et du suivi d'exécution.

Ci-dessous le tableau comparatif des offres :

<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
FONDASOL	8 600 €	10 320 €
ALPHA SOL	6 290 €	7 548€
ABESOL	7 022 €	8 426 €

**L'avis du conseil est sollicité pour retenir un des trois cabinets d'étude**

## Déploiement fibre vidéo protection

La commune est, depuis quelques mois, victime d'incivilités de plus en plus récurrentes, gratuites et qui mettent parfois en danger les habitants à proximité (plusieurs feux de containers notamment), aussi, dans le cadre de la vidéo protection nous avons la possibilité d'étendre notre réseau par l'installation de caméras dans des lieux ciblés, nous avons sollicité la société Ineo spécialisée dans ce type d'intervention, les devis sont portés à votre connaissance en annexe. Monsieur le maire vous sollicite en vue de mandater l'entreprise Ineo qui interviendrait pour un montant de 32 070,42 € TTC.

**L'avis du conseil est sollicité**

## Ressources Humaines

**Rapporteur Frédéric Daragnès**

### Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet

#### Modification du tableau des effectifs

La billetterie du Pôle Culturel était jusqu'à ce jour, assurée par un Agent de la Collectivité employé depuis 4 ans en contrat aidé.

Ce poste nécessitant d'être pérennisé et l'agent donnant toute satisfaction, nous sollicitons ce jour, le conseil municipal en vue de stagiairiser cet agent sur un grade d'adjoint administratif à temps non complet de 80%.

Si le conseil donne son accord à la stagiairisation de cet Agent, le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**L'avis du conseil est sollicité.**

### Indemnité Forfaitaire Complémentaire Elections

Dans le cadre des opérations électorales, les Agents sont, au choix, rémunérés en heures supplémentaires de dimanche ou en récupération double.

Certaines catégories d'emploi (B et A) ne peuvent bénéficier des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires comme nous l'avons délibéré en début d'année, pour ces catégories d'emploi, il convient alors de délibérer sur une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Cette indemnité se calcule sur le taux moyen d'IFTS 2<sup>ème</sup> catégorie ajusté au coefficient moyen versé par la collectivité.

**L'avis du conseil est sollicité**

## Divers

### Modalités d'organisation du recensement de la population 2022

**Rapporteur Frédéric Daragnès**

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 21 février 2022 pour la Commune de Sauveterre.

Afin de le mener à bien, nous devons établir 4 contrats de travail à durée déterminée en temps non complet pour le recrutement de 4 agents recenseur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer une indemnité aux agents recenseurs de 900 euros et d'une enveloppe de prime au prorata du travail fourni de 800 euros qui serait basée sur l'efficacité de l'agent recenseur.

L'indemnité de compensation de l'Etat aux collectivités n'est pas encore clairement définie, mais il nous a d'ores et déjà été annoncé qu'elle serait en baisse.

**L'avis du conseil est sollicité sur l'octroi d'une indemnité forfaitaire assortie d'une enveloppe de prime.**

### Convention ENT 2021-2022

**Rapporteur Jessie Halili**

Nous avons conventionné en 2017-2018 pour adhérer à l'ENT école. Cet outil n'ayant que fort peu été utilisé à l'époque, la convention n'avait pas été renouvelée.

Aujourd'hui, avec le déploiement du numérique dans les écoles, les enseignants souhaitent nous voir, à nouveau, adhérer à cet outil.

Le coût annuel de notre adhésion s'élèvera pour les deux écoles à :

**L'avis du conseil est sollicité**

### Dénomination de voies

**Rapporteur Jacques Demanse**

Afin d'inscrire les réseaux téléphoniques et internet dans son programme de déploiement, Orange sollicite de la Commune la dénomination en voies des futures habitations des lotissements les Bergerons Nord et des Bergerons Sud.

La dénomination des voies et édifices publics relevant de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, la commission urbanisme s'est réunie le 7 septembre 2021 a émis l'avis suivant :

Le lotissement les Bergerons Sud en Rue des Bergerons Sud  
Le lotissement les Bergerons Nord en Rue des Bergerons Nord.

La numérotation suivra, pour l'habitat individuel, le numéro de lot et pour l'habitat collectif, le numéro du lot assorti d'une lettre suivant l'alphabet.

**L'avis du conseil est sollicité**

### **Réduction des horaires d'ouverture de la poste de Sauveterre**

Mesdames les représentantes de la poste ont sollicité un rendez-vous avec Monsieur le Maire

Le rendez-vous a eu lieu le vendredi 17 septembre 2021.

Un document a été remis (copie jointe), il s'agit du diagnostic partagé concernant le bureau de poste sur notre commune.

La poste nous fait part de sa volonté de réduire encore les horaires d'ouverture de la poste de Sauveterre.

Monsieur le Maire sollicite votre avis à ce sujet.